

Communiqué des organisations syndicales CGT BP-UFICT, Info'Com-CGT, SGLCE, SIP, SNJ-CGT et Syndicat des Correcteurs

Négociations sur les salaires dans la branche PQN

Les 7 et 14 mars 2017, des négociations se sont tenues sur les salaires de la branche PQN, dans les locaux du Syndicat de la Presse quotidienne nationale (SPQN). Après trois ans d'absence de réunions sur ce sujet, malgré plusieurs demandes des organisations syndicales, les attentes étaient importantes.

Les organisations CGT — BP-UFICT, Info'Com-CGT, SGLCE, SIP, SNJ-CGT et Syndicat des Correcteurs — ont unanimement revendiqué une hausse des salaires de 3 %. Cette revendication légitime tenait compte de l'augmentation du coût de la vie, des très nombreux efforts consentis dernièrement par les salariés de la branche et de l'absence de revalorisation des salaires des trois années précédentes.

De son côté, le SPQN a d'abord proposé une augmentation de 0,3 % en juin 2017 avec une clause de revoyure à prévoir en septembre ; une proposition jugée insuffisante par l'ensemble des organisations syndicales. Ces dernières étaient prêtes à discuter de la revendication des 3 % mais pas à accepter une offre aussi dérisoire.

Face à notre détermination, le SPQN s'est résolu à avancer une proposition plus acceptable, à savoir une augmentation des salaires de 1,1 % en deux paliers : le premier de 0,6 % au 1^{er} juin 2017, le second de 0,5 % au 1^{er} décembre 2017. Cette dernière a été accueillie plus favorablement par l'ensemble des organisations syndicales, ouvrant la possibilité de signature de l'accord.

Ayant renoué le dialogue avec le SPQN concernant la négociation salariale de branche, nos organisations syndicales restent mobilisées pour la bonne application de cet accord et réinscrivent d'ores et déjà cette question à l'agenda 2018.